

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 56 (1959)
Heft: 7

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Bienvenue aux apiculteurs vaudois

Nous souhaitons la bienvenue
Aux apiculteurs vaudois,
Les assurant que « La Mentue »
Les recevra comme il se doit !
Notre région est très agreste :
Lac discret, cours d'eau rêveurs ;
Les fruits sont doux, les truites prestes.
Tous les gourmets se font pêcheurs.

St-Martin, fief solitaire,
Garde, en ses murs délabrés,
Toute l'histoire séculaire
Des preux chevaliers oubliés.
Donneloye a son parc aux biches,
Yvonand ses vergers, Molondin sa fraîcheur,
Rovray, Chavannes-le Chêne sont riches
D'horizons verts pleins de douceur.
Chez nous aussi l'abeille pique !
Même la rose... et les revers !
Mais nous gardons, vertus antiques,
Cœurs généreux et regards clairs !
Amis de la noble reine
Soyez nos hôtes d'un beau jour !
Il faut un havre à nos peines,
Il faut de l'amitié toujours !

Pour le Comité de « La Mentue » R. M.

Procès-verbal de la 83^e assemblée des délégués tenue à Lausanne le 5 février 1959

L'assemblée est ouverte à 10 h. 15 par M. Paul Meunier, président central, qui souhaite à chacun une cordiale bienvenue.

1. **Ouverture et contrôle des pouvoirs**, fait ressortir la présence de 109 délégués représentant 44 sections. Manquent : la Côte vaudoise, Haute-Broye et Jorat.

2. **Désignation des scrutateurs**. Sont désignés et acceptent leur mandat MM. Merminoz, Voutaz, Clerc, Borgeaud et Strelet.

3. **Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée**. Le procès-verbal ayant paru dans le numéro de juin 1958 de notre journal, sa lecture n'est pas demandée. Il est adopté à l'unanimité.

4. **Rapport du président**. Il a été publié intégralement dans un des précédents numéros de notre journal. Mis aux voix, il est adopté sans avis contraire.

5. **Finances**. a) *Rapport de la Société Fiduciaire sur l'exercice 1958*. Le pré-

sident donne lecture du rapport de la fiduciaire « Mandataria » qui invite l'assemblée à adopter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge aux membres responsables.

b) *Rapport de la commission de vérification.* M. Robert Dessoulavy, au nom de la commission, donne lecture de ce rapport qui a été publié dans le numéro de mars 1959 de notre journal.

M. Soavi donne toutes les précisions utiles aux délégués. Les comptes sont mis en discussion. Personne ne demande la parole. Mis aux voix, ils sont adoptés sans avis contraires.

c) *Budget 1959.* Nos dépenses se sont élevées en 1958 à 46 223 fr. 65. Cette année elles atteindront vraisemblablement 47 650 fr. Déficit présumé : 675 fr.

M. Brand constate qu'il y a de nouveau cette année un déficit. Faut-il en conclure que les cotisations devront être augmentées ? Certainement pas.

M. Barbier demande à ce que le comité étudie la possibilité d'amortir la somme de 5531 fr. 20 figurant à l'actif du Bilan pour étiquettes et panonceaux. Le comité prendra contact avec l'imprimerie Corbaz de manière à liquider au mieux les panonceaux dont une partie n'a pas encore été imprimée.

M. Jaquier aimerait savoir pourquoi les fournitures de bureau et imprimés passent de 206 fr. 20 à 800 fr. Nous devons acheter une machine à écrire, celle du secrétaire étant irréparable, nous sommes au bout de notre stock d'enveloppes et de papier à lettres.

M. l'abbé Dubey s'étonne que les cotisations passent de 33 969 fr. à 37 875 fr. étant donné la diminution du nombre des membres. Selon décision de la dernière assemblée des délégués, le Fonds assurance vol et déprédations ne sera plus alimenté que par les surprimes, d'où la différence enregistrée.

M. Tripet estime que le franc accordé aux sections pour tout nouveau membre n'a pas eu l'effet escompté. Cette ristourne ne fera sentir ses effets que cette année seulement. C'est aux sections à faire l'effort nécessaire. Si rien n'a été prévu au budget, c'est pour la simple raison qu'il est difficile de faire des prévisions.

Mis aux voix, le budget 1959 est adopté sans avis contraires.

d) *Fixation de la cotisation pour 1960.* La proposition du comité de la maintenir à 7 fr. 50 est adoptée sans avis contraires.

e) *Désignation des sections vérificatrices pour les comptes 1959.* Anciennes sections : Veveyse, Abeille fribourgeoise et Ajoie et Clos du Doubs. Nouvelles sections : Alpes, Avenches et Basse-Broye.

6. Adoption des rapports publiés dans le Journal. M. le président donne lecture du rapport de M. Matthey sur le service des pesées et relevés phénologiques. Par suite de la maladie du préposé, il n'a pu paraître dans notre Journal en temps voulu.

Tous ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

7. Nominations statutaires de trois membres sortants, dont deux rééligibles au comité central : MM. Gonet et P. Meunier. M. Sueur, au nom de la Fédération vaudoise, et M. Jaquet, au nom de la Fédération valaisanne, proposent de confirmer ces deux membres dans leurs fonctions.

M. Pachoud, au nom de la Fédération fribourgeoise, regrette le départ de M. J. Dietrich, qui en vertu des art. 28 et 30 des statuts de la Romande n'est plus rééligible. Il tient à le remercier très sincèrement pour tout le travail qu'il a accompli, pour tout son dévouement à la cause apicole. Il propose pour le remplacer M. Fortuné Ridoux qui a tous les titres requis : inspecteur des ruchers, président de l'Abeille fribourgeoise, apiculteur chevronné, membre du jury des concours de ruchers de la SAR. Ces trois membres sont nommés par acclamation.

M. Ridoux tient à remercier les membres pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner. Il est certain qu'étant fortuné et qu'il rit doux, il fera l'impossible pour suivre dignement les traces de son prédécesseur.

M. Pachoud propose à l'assemblée de nommer M. J. Dietrich « membre d'honneur de la Romande ». Le comité fait sienne cette proposition qui, mise aux voix, est adoptée sans avis contraires.

M. Dietrich tient à féliciter M. Ridoux pour sa brillante élection et remercie les délégués pour leur marque de reconnaissance. C'est avec regret qu'il quitte ses collègues du comité central avec qui il a eu toujours du plaisir à travailler.

M. Meunier forme le vœu de revoir souvent notre collègue et l'assure encore une fois de toute notre reconnaissance.

8. **Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers 1959.** Le tirage au sort désigne la circonscription 2 : Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud, Cossonay.

9. **Adoption des statuts de la section de Grandson-Pied-du-Jura.** Le comité propose leur adoption. Mis aux voix ils sont adoptés sans avis contraires.

10. **Vœux des sections.** *La Basse-Broye* demande si la Romande envisage la possibilité de participer au capital-action de la nouvelle sucrerie. Non, car c'est contraire à nos statuts et d'autre part le capital-action a été largement souscrit.

Section de Monthey, souhaite que le séquestre soit levé en Valais le plus rapidement possible. Des démarches seront faites auprès du vétérinaire fédéral.

Section de Lausanne, s'est inscrite pour un cours d'élevage de reines et les *sections de Nyon* et *l'Abeille fribourgeoise* pour un cours d'apiculture. Le comité a décidé d'accorder à ces trois sections les subsides d'usage car nous devons, par tous les moyens, développer l'apiculture et favoriser le recrutement de nouveaux membres.

11. **Divers.** M. Auberson demande à ce que les cartes de convocation soient imprimées sans date de manière à diminuer les frais. Les cartes sont commandées pour 5 ans à la fois ; notre administrateur ne fait pas de dépenses superflues.

M. Baillod aimerait savoir si les anciens membres de la SAR qui appartenaient à l'Abeille neuchâteloise seront considérés comme de nouveaux membres. Non, ils conservent leurs droits.

M. Hermann demande si au point de vue sociétariat la veuve qui continue l'exploitation de son mari se substitue à celui-ci. Il a été décidé que lorsque la veuve continue l'exploitation, sa date d'entrée à la Romande est celle de son mari. Par contre si c'est le fils, non.

M. Barbier tient à féliciter M. Ridoux de son élection. Il a beaucoup de sympathie pour les instituteurs mais il estime qu'il y en a beaucoup trop au comité central. Pour le bon équilibre du comité, il faudrait rechercher des candidats en dehors du corps enseignant.

M. Ridoux tient à tranquilliser M. Barbier. Il ne fait plus partie du corps enseignant. Lorsque les Genevois auront un candidat à proposer ils sauront à qui s'adresser.

M. Soavi déclare que quelques sections ne lui ont pas encore adressé la liste de leurs membres. Un tel laisser-aller est inadmissible.

Avant de lever la séance, M. Meunier présente aux délégués la coupe que la Fédération des sociétés suisses d'Apiculture a obtenu à Rome pour le meilleur film en couleur présenté lors du congrès.

Après un repas fort animé et, comme toujours, fort bien servi, M. Meunier a le plaisir de donner la parole à MM. Dietrich et Subilia qui nous font une relation vivante sur le Congrès international de Rome. Les projections, commentées avec art, nous ont plongés dans l'ambiance du congrès qui, par l'ampleur des travaux présentés a été des plus fructueux pour les participants.

Après avoir remercié les conférenciers, M. Meunier lève la séance en souhaitant à chacun un heureux retour dans son foyer.

Le secrétaire :
P. ZIMMERMANN.

Le président :
P. MEUNIER.